



Structure régionale
d'éducation thérapeutique
en Pays de la Loire

CHARTRE DE VALEURS ET D'ENGAGEMENT

ENTRE LES MEMBRES DE LA SRETP

Soutenue par :



Coordonnée par :



Préambule

La présente charte vise à optimiser les relations entre les membres de la Structure régionale en éducation thérapeutique du patient (SRETP) des Pays de la Loire, sur la base de principes et de valeurs partagés, en respectant l'interdépendance et le rôle de chacun.

Concepts en éducation thérapeutique du patient

Les membres de la SRETP adhèrent aux concepts en éducation thérapeutique du patient suivants, issus de la littérature et conformes à la réglementation en vigueur :

Amélioration de la qualité de vie : L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec la maladie chronique. Elle participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique et clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches.

Elle vise aussi à aider les patients et leurs proches à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin.

Droit des patients : L'ETP est un droit pour toutes les personnes malades. Tous les patients peuvent apprendre et nul ne peut décider que, pour une personne donnée, un apprentissage est définitivement impossible.

L'éducation thérapeutique ne se décrète pas et rien ne permet de l'imposer à quiconque. Les patients sont en droit de la refuser.

Démarche professionnelle : L'ETP relève des pratiques professionnelles. Nul ne peut prétendre se l'approprier de façon exclusive à des fins de spécialisation.

Elle n'est pertinente que si elle est intégrée dans l'approche clinique et thérapeutique du patient. L'ETP requiert un dispositif de suivi éducatif qui soit pleinement intégré dans le système de soins. Elles relèvent de pratiques individuelles et collectives.

Tout professionnel de santé ou personne cooptée pour ses compétences peut mettre en œuvre une éducation thérapeutique sous condition de suivre et valider une formation à l'éducation thérapeutique.

Complémentarité des acteurs : Les acteurs de santé qui participent à l'ETP doivent être coordonnés dans une optique de prise en charge complète et cohérente du patient. La mise en œuvre de l'éducation thérapeutique par un professionnel de santé relève avant tout de sa propre responsabilité professionnelle, indépendamment de toute politique institutionnelle.

Participation des patients : A toutes les étapes de conception et de validation des programmes d'éducation thérapeutique, la participation des patients est souhaitable. Elle vise à renforcer leur pertinence et leur utilité. Elle permet le développement du «pouvoir d'agir» chez les patients.

Valeurs et principes éthiques partagés

Les membres de la SRETP partagent les valeurs et principes décrits ci-dessous.

Promotion durable de la santé : les membres de la SRETP prônent le développement de l'ETP dans le cadre d'une promotion durable de la santé. Ils s'engagent à œuvrer à la construction de politiques cohérentes et pérennes de santé publique, associant la planification, l'observation et une démarche concertée et intersectorielle. Ils considèrent que la promotion de la santé ne peut s'inscrire que dans la durée et la continuité.

Responsabilité et autonomie des personnes dans leurs choix individuels et collectifs, en tenant compte des pressions sociales, économiques et culturelles, qui limitent la responsabilité individuelle des choix comportementaux et la capacité de les modifier.

Dignité humaine : les membres de la SRETP s'appuient sur une confiance en l'humain et sur la reconnaissance des potentiels, des compétences et des savoirs des patients et de leurs proches, ainsi que sur la reconnaissance des organisations sociales et culturelles auxquelles ils appartiennent ou qu'ils côtoient. Ces projets excluent le recours à des méthodes s'appuyant sur la peur.

Équité : les membres de la SRETP sont vigilants à promouvoir pour les patients et leurs proches, l'accès aux ressources éducatives et au système de soins quels que soient le territoire et le milieu de vie dans lesquels ils vivent.

Démocratie : les membres de la SRETP facilitent par tous les moyens, l'expression des patients sur leurs problèmes de santé. Ils suscitent et favorisent les initiatives avec un esprit ouvert et créatif. Ils agissent pour soutenir les patients dans leur recherche pour une plus grande maîtrise de leur santé et de ses déterminants.

Indépendance : les membres de la SRETP mettent en œuvre des prestations en totale indépendance de toute démarche commerciale ou sectaire. Missions et objectifs

Dans le cadre des orientations et recommandations régionales et nationales en matière d'éducation thérapeutique du patient, la Structure régionale d'éducation thérapeutique du patient des Pays de la Loire concourt à la promotion d'une ETP de qualité en région Pays de la Loire.

Conçue comme une structure d'accompagnement et de soutien technique, en réponse aux besoins identifiés, la SRETP s'appuie sur une coordination des acteurs territoriaux. Elle facilite le développement de l'innovation en ETP sur les formats et les outils proposés pour professionnaliser les acteurs.

Elle est ouverte aux acteurs et décideurs de la région des Pays-de-la-Loire concernés par l'ETP, désireux d'en savoir plus et souhaitant partager leurs expériences. Elle vise les professionnels du secteur sanitaire, médico- social, les structures « ressources » en ETP, les associations de patients et d'usagers, les institutionnels et élus locaux, les acteurs universitaires et le monde de la recherche.

Missions et objectifs

Dans le cadre des orientations et recommandations régionales et nationales en matière d'éducation thérapeutique du patient, la Structure régionale d'éducation thérapeutique du patient des Pays de la Loire concourt à la promotion d'une ETP de qualité en région Pays de la Loire.

Conçue comme une structure d'accompagnement et de soutien technique, en réponse aux besoins identifiés, la SRETP s'appuie sur une coordination des acteurs territoriaux. Elle facilite le développement de l'innovation en ETP sur les formats et les outils proposés pour professionnaliser les acteurs.

Elle est ouverte aux acteurs et décideurs de la région des Pays-de-la-Loire concernés par l'ETP, désireux d'en savoir plus et souhaitant partager leurs expériences.

Elle vise les professionnels du secteur sanitaire, médico- social, les structures « ressources » en ETP, les associations de patients et d'usagers, les institutionnels et élus locaux, les acteurs universitaires et le monde de la recherche.

Principes d'action et engagement

Les membres de la SRETP s'engagent à travailler collectivement en s'appuyant sur les principes d'action suivants :

- **Reconnaître la valeur professionnelle et la complémentarité des compétences de chacun d'entre eux.**
- **Contribuer au sein du collectif à une dynamique d'échanges, de communication, d'information et de plaidoyer dans un cadre bienveillant.**
- **Promouvoir entre eux des pratiques facilitant la mutualisation de leurs connaissances, de leurs compétences, et de leurs outils.**
- **Participer aux travaux et instances de la SRETP.**